



Père décédé et incinération cachée faite par une amie a lui

Par **siad**, le **06/12/2009** à **18:16**

bonjour

Mes parents ont divorcé en 1994, j'avais alors 14 ans. Depuis les relations père enfants n'existaient plus, cependant, on été souvent amené mes frères et soeur à le rencontrer. Ce que nous savions tout dernièrement c est qu'il était avec une dame (déclarée juste amie en mairie).

Nous avons appris tout dernièrement que notre père est décédé le 23 novembre 2009 et incinéré le 27 novembre 2009

Lorsque j'ai appris tout cela j ai pris une claque énorme, c'était mon père !

Comment peut on être juste amie et prendre la décision d'incinérer une personne à son bon vouloir, comment peut on accepter cela? jamais on a été prévenue de sa maladie et moins de sa mort;

je me suis alors orientée vers les pompes funébres qui m'ont dit effectivement qu'il n'y avait aucun écrit de mon père stipulant son souhait d'être icinéré que c'était madame Lefevre qui avait tout organisé par elle même et qui a voulu faire tout cela en intimité. Elle aurait également refusé de donner le nom du notaire et qu'elle avait besoin de parler au notaire avant de nous dire le nom de ce dernier.

Lors de la déclaration du décès à la mairie, madame lefevre a déclaré que mon père était célibataire pourtant elle savait qu'il était divorcé avec 4 enfants.

Que puis je faire? J'ai pris rdv avec un avocat car ce n'est pas très judicieux
merci de me répondre s'il te plait
fatia